

gnage contemporain du grand pape qui nous fournisse les éclaircissements que nous pourrions souhaiter.

Et pourtant nous ne devons pas voir là une difficulté. Tout au contraire. En présence de la pauvreté de la tradition historique de cette époque, nous n'aurions relativement à saint Grégoire rien de mieux à espérer, bien plutôt devrions-nous nous attendre à savoir encore moins sur sa vie que nous n'en savons en réalité. On a même fait cette judicieuse remarque : Si, par un heureux hasard, une riche partie de ses lettres ne nous étaient parvenues, cette grande physionomie, une des plus nobles de l'histoire, et l'influence profonde et universelle qu'exerça ce grand homme nous seraient demeurées totalement étrangères. Mais ces considérations ne diminuent en rien la difficulté de la question que se pose quiconque tient à se rendre compte des faits, à savoir : comment la tradition est-elle unanime à faire remonter à saint Grégoire la liturgie romaine dans son état actuel ?

Lorsqu'un écrivain récent, dans des expressions qui pouvaient sembler hasardées, a prétendu qu'au VII^e et au VIII^e siècle l'ensemble de la liturgie romaine était regardé comme l'œuvre de saint Grégoire, il n'a fait qu'exprimer une vérité¹. Au siècle dernier et dans notre siècle, il est vrai (Eckhart, Gallicioli, Gevaert), on a tenté de substituer à saint Grégoire le Grand les noms de saint Grégoire II († 731) ou de Grégoire III († 742)². Mais on a déjà renoncé à cette thèse pour ce qui concerne le Sacramentaire. Sur la question de l'Antiphonaire, nous renvoyons au travail où dom Germain Morin donne quelques renseignements liturgiques et historiques indépendants du chant, et dont Gevaert (*Origines du chant liturgique de l'Eglise latine*) n'a pas fait mention.

En 1893, un écrivain très compétent dans l'histoire du Bréviaire et dans les questions relatives à l'ancienne littérature chrétienne a émis une nouvelle thèse sur l'origine et le développe-

¹ Tout procédait alors de la tradition grégorienne;... même quand on changeait quelque chose, c'était toujours l'usage de saint Grégoire que l'on était censé suivre (L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1889, p. 122).

² Cf. Morin, *loc. cit.*, p. 3 sq. (allemand, p. 1 sq.). Gevaert a répondu à un seul article de la *Revue bénédictine*; autant que nous le sachions, il n'a pas paru d'autre réponse au travail de D. Morin.

ment de l'office romain¹. Selon lui, cet office serait une création du VII^e et du VIII^e siècle et, par conséquent, n'aurait rien à démêler avec Grégoire le Grand, puisque, à l'exception de l'office de nuit, il serait postérieur de cent ou cent cinquante ans au grand pape. Nous ne pouvions, vu l'importance de la question, nous dérober à la nécessité d'examiner cette théorie en détail et au point de vue objectif. Peut-être soumettrons-nous la patience du lecteur à une petite épreuve; nous espérons pourtant épuiser aussi brièvement que possible le débat, et faciliter par la clarté et la précision de nos explications à quiconque aura la bonté de suivre nos raisonnements le jugement qui doit être porté sur cette question. Nous ne doutons pas que l'auteur, qui est de nos amis, ne nous sache gré de l'examen de ses opinions, de même que nous nous soumettons volontiers à sa critique². *Hanc etenim veniam petimus dabimusque vicissim*. Quel que puisse être le résultat de notre travail, on n'en devrait pas moins remercier tout écrivain qui cherche à donner une nouvelle solution à une question si embrouillée et si épineuse. La vraie et définitive solution ne s'obtiendra qu'après une discussion de détail, et dans de pareilles questions on ne la trouve d'ordinaire qu'après nombre de méprises; dans le cas présent, elle pourrait bien dépendre de plusieurs circonstances connexes, dont quelques-unes ne regardent que de loin, il semble, l'objet immédiat de notre travail.

[Nous avons, suivant le système adopté dans cette revision, renvoyé cette longue note à la fin du chapitre. Tr.]

* * *

L'opinion traditionnelle. — Il est des gens qui sont d'avis qu'une opinion traditionnelle est nécessairement et naturellement fautive. En réalité, il en va tout autrement pour les traditions; les unes sont bonnes, les autres ne le sont pas. D'une façon générale on

¹ Batiffol, *Histoire du Bréviaire romain*, Paris, 1893 (2^e édit. revue, 1894).

² Nous nous croyons d'autant plus obligé à cette explication sur les bases de l'histoire de l'office romain, qu'une discussion avec M. Batiffol, engagée avant la publication de son ouvrage (cf. son *Histoire du Brév. rom.*, préface, p. x, les trois dernières lignes), et relative à certains points, n'a pas eu le résultat désiré, et que, d'autre part, dans les critiques qui nous sont connues de ce livre si intéressant par son exposition, la théorie en question n'a pas été contestée.

peut affirmer, ainsi qu'on l'admet dans diverses branches de la science historique, qu'une tradition existante a pour fondement quelque élément de vérité. C'est la tâche de la critique de découvrir si une tradition déterminée est vraie ou fausse, et, lorsque l'absence de matériaux suffisants rend une preuve plus stricte impossible, de mettre en lumière, aussi clairement que l'on peut, les circonstances qui ont accompagné l'origine de la tradition. Par la considération et l'examen attentifs de ces faits concomitants, il devient possible de se former un jugement ou du moins une opinion probable sur la question, et de savoir si la tradition est l'écho d'une vérité, ou si elle n'est qu'une chimère, une production de la fantaisie.

Dans le cas présent, toute espèce de matériaux contemporains, ou même de l'époque qui suivit immédiatement celle de saint Grégoire, nous fait malheureusement défaut. Nous ne possédons aucun exemplaire, vraiment original ou authentique, indépendant de toute copie, du *Cantatorium*, de l'*Antiphonaire* ou du *Responsorial*, qui remonte au VII^e siècle. Nos plus anciens manuscrits reproduisent ces ouvrages sous une forme bien plus récente, et non plus purement romaine; ils nous donnent un Antiphonaire et un Responsorial formés de la fusion du rite romain avec un rite étranger. Il nous est donc impossible de traiter avec certitude du texte et de la musique des livres liturgiques du VII^e siècle. Nous ne pouvons nous représenter et esquisser un tableau de l'état primitif de ces livres que par des traits généraux et par abstraction, par déduction tirée des revisions postérieures de ces mêmes livres.

Le cursus romain et le cursus bénédictin. — M. Batiffol a brièvement et sommairement traité le *cursus* de la règle de saint Benoît¹. Il est vraiment surprenant qu'un point qui, dans la formation et la genèse de l'office romain, est d'une si capitale importance, ait aussi peu attiré l'attention de l'auteur et n'ait pas été apprécié comme il le méritait. La règle de saint Benoît, pour

¹ Nous ne nous y attarderons pas. L'office bénédictin est une création composite, œuvre personnelle et particulière d'adaptation... Quelques éléments de l'office bénédictin sont romains, d'autres milanais; dans son ensemble, cet office n'aura qu'une influence éloignée et tardive sur la formation de l'office romain, dont il sera plutôt tributaire (Batiffol, *loc. cit.*, p. 35).

peu qu'on veuille la lire avec soin, laisse clairement entendre qu'elle suppose connue l'existence de tout un cycle de répons et d'antienne pour les Matines, les Laudes et les Vêpres¹. En d'autres termes nous trouvons, au commencement du VII^e siècle, comme réellement existant et comme connu et en vigueur dans le voisinage immédiat de Rome, ce que plus tard l'on désignera sous les noms de Responsorial et d'Antiphonaire, précisément ce qui, d'après M. Batiffol, naquit progressivement dans le courant du VII^e et du VIII^e siècle. Et, pour le dire d'un mot, un *Ordo divini officii*, certainement connu à Rome même dans la deuxième moitié du VI^e siècle, grâce aux moines du Mont-Cassin qui étaient venus s'y fixer. Mais, outre ces moines, l'église du Latran elle-même, « la tête et la mère de toutes les églises de l'univers, » l'église épiscopale et paroissiale des papes, devait l'avoir connu grâce à un disciple de saint Benoît, du nom de Valentinien, qui, ainsi que nous l'apprend saint Grégoire lui-même dans le prologue de son deuxième livre des *Dialogues*, remplit pendant de longues années les fonctions d'abbé près de cette basilique.

Ce que nous trouvons à une époque postérieure, à la fin du VIII^e siècle par exemple, ne modifie en rien la force de ces considérations. C'est un fait qu'il n'y a pas et qu'il n'y avait pas alors deux *Libri antiphonales* ou deux *Libri responsales* différents, dont l'un aurait été bénédictin, l'autre romain; il n'y avait qu'un seul responsorial, un seul antiphonaire, à la fois romain et bénédictin. Le texte de l'office bénédictin est en réalité le même que celui de l'office romain. Toute la divergence entre les deux livres nommés se réduit au minimum ou même à une *matière négligeable*: dans l'office monastique ou bénédictin, aux neuf répons romains des Matines s'ajoutent trois autres répons; mais ce cas se présente très rarement à cette époque, les fêtes de neuf ou douze leçons étant fort peu nombreuses alors. Aux jours ordinaires le Bréviaire monastique ou bénédictin n'a, comme le Bréviaire romain, que trois leçons et trois répons. Les antienne des psaumes sont également les mêmes; on retranche simplement aux vêpres du Bréviaire monastique une des cinq antienne qui, au Bréviaire romain, se disent à Vêpres et à Laudes. Pour le reste, les deux offices concordent parfaitement; le texte est le

¹ Cf. *Regula S. Bened.*, c. IX-XVIII.

même. Mais si nous feuilletons par exemple le Bréviaire de Bangor ou le Bréviaire mozarabique¹, nous voyons au premier coup d'œil que nous avons affaire à un *cursus* tout différent du *cursus* romain, à une tradition tout à fait indépendante, tandis que le *cursus* romain et le *cursus* bénédictin sont absolument les mêmes dans les manuscrits qui nous sont parvenus.

Cette constatation n'est, du reste, pas de date récente. Un Irlandais qui vivait au plus tard dans la première moitié du VIII^e siècle, et plus vraisemblablement dans la seconde moitié du VII^e, avait déjà remarqué cette conformité entre l'office romain et l'office bénédictin. On peut lui reprocher une ostentation pédantesque, lorsqu'il parle de la *haute antiquité*²; mais on doit le considérer comme un témoin oculaire, indépendant et digne de foi, lorsqu'il s'agit des formes les plus anciennes de l'office romain et de l'office bénédictin³.

Nous avons donc deux faits incontestables qui peuvent nous servir de point de départ :

1. L'existence des éléments d'un *Liber antiphonalis* et d'un *Liber responsalis* complets au début du VI^e siècle, dans le voisinage immédiat de Rome.

2. Au moment où nous pouvons nous former une opinion absolument sûre, en nous basant sur de tels livres, il n'existe pratiquement qu'un seul livre qui est à la fois romain et bénédictin; les divergences sont d'ailleurs très minimales.

3. Il faut ajouter que, dans l'intervalle, un écrivain qui connaissait et vraisemblablement suivait un autre *cursus*, l'irlandais ou le gallican, signale la grande analogie entre le *cursus* romain et le *cursus* bénédictin.

¹ L'Antiphonaire de Bangor, dans l'édition de Warren (*Bradshaw Society*), London, 1892 (93)-1894. La *Liturgia mozarab.*, dans les œuvres de saint Isidore (*P. L.*, t. LXXXIV sq.) et Tommasi, *Opera omnia* (ed. Jos. Bianchini, Veronensis), Romæ, 1741, t. 1.

² Cf. plus haut, p. 235, 262 sq., où il est question de cet auteur avec détail.

³ *Est et alius cursus beati Benedicti qui ipsum singulariter paucis discordante a cursu Romano; in sua regula repperies scriptum* (*Fragmentum de cursibus post ann. 627*, dans Haddan and Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents*, t. 1, Oxford, 1869, p. 140. Le manuscrit se trouve encore, comme nous l'avons déjà remarqué, au British Museum. L'anonyme dit expressément ce qu'il entend par *cursus* : ce n'est pas seulement une division des psaumes, mais aussi *reciproca, anathephonas, et responsus seu sonus, et alelyas* (*ibid.*, p. 139).

Comment expliquer ces faits¹? Il nous semble qu'on ne peut raisonnablement tirer que cette conclusion : dès l'origine, une parenté étroite a existé entre le texte de l'office romain et celui de l'office bénédictin. Bien que nous ne possédions pas de témoignage positif qui nous dise ce qu'était l'office romain au VII^e siècle et comment il s'était formé, on n'a pourtant aucune raison plausible d'admettre que Rome, de préférence à toute autre partie de la chrétienté, se soit dispensée du *pensum* de la prière, et que la pratique courante de cette époque, c'est-à-dire la prière quotidienne et publique du matin et du soir, que nous appelons Laudes et Vêpres, n'y ait pas été observée; aucune raison de supposer que la vieille Rome ait seule formé une exception à ce que l'empereur Justinien considérait et prescrivait comme devant être d'un usage universel; aucune raison de croire que Rome seule et exceptionnellement ait pris comme point de départ de la formation et du développement de son office, non, comme toutes les autres églises, les heures de Laudes et de Vêpres connues de l'antiquité, mais bien l'office spécialement monastique et manifestement mal vu du clergé séculier : l'office des Matines quotidiennes. Nous ne parlerons pas des petites Heures, Prime, Tierce, Sexte, None, à cause de l'insuffisance des sources, et d'ailleurs l'ensemble du Responsorial et de l'Antiphonaire est constitué par les trois offices des Matines, des Laudes et des Vêpres.

On n'a pas la moindre raison de conjecturer que saint Benoît est vraiment le créateur de l'office pour les moines et qu'il a composé un Antiphonaire et un Responsorial de toutes pièces et en obéissant à sa propre impulsion; au contraire, il parle de ces éléments de l'office, antiennes et autres, comme de quelque chose déjà existant et bien connu. Ce qui laisserait croire que le texte de ces livres, tout au moins leur germe, ne date pas du VII^e et du VIII^e siècle, mais remonte au V^e, lequel a été, à Rome comme ailleurs, une période féconde de créations liturgiques.

¹ M. Batiffol (*loc. cit.*, p. 82) parle d'un « triomphe » du *cursus* romain sur le *cursus* bénédictin, dont les moines anglo-saxons furent les instruments, sans donner à ce sujet la plus légère explication. Contentons-nous de dire ici qu'une étude approfondie de l'histoire de ces moines montre quelles difficultés pourrait faire naître un exposé satisfaisant des preuves de cette thèse.

Et le caractère de grande envolée et de composition noble, qui caractérise ce cycle de prières lyriques, nous force à chercher son origine plutôt dans un siècle où la littérature religieuse est en pleine efflorescence, qu'à une époque de décadence générale, où les meilleurs éléments s'épuisent dans les efforts qu'ils font pour se maintenir contre la barbarie dominante. Sans doute clergé et monastères, papes et moines ont pu contribuer à Rome au développement progressif de cette splendide création. Et lorsque notre plus ancien garant nous apprend que les saints papes Léon et Gélase au ^v^e siècle, Symmaque, Jean et Boniface au ^{vi}^e, ont collaboré à cette œuvre¹, nous pouvons et nous devons voir dans cette affirmation une preuve de l'existence d'un lent perfectionnement dans les détails de moindre importance, ainsi que nous le trouvons dans les siècles postérieurs, sur lesquels nous sommes mieux renseignés. Nous devons toutefois, pour le moment, renoncer à tout résultat positif.

La Schola cantorum. — Pour en revenir à Grégoire le Grand qui, d'après le même écrivain, *cantum anni circuli nobile edidit*, l'érection par lui d'une *Schola* près de Saint-Pierre et près du Latran nous est attestée, quoique relativement tard, — par un écrivain de la deuxième moitié du ^{ix}^e siècle ou du ^{viii}^e²; —

¹ ...*Beatissimus Leo papa annalem cantum omnem constituit... Deinde beatus Gelasius papa similiter omnem annalem cantum... conscripsit. Post hunc Simmachus papa similiter et ipse annalem suum cantum edidit. Iterum post hunc Iohannes papa similiter et ipse annum circuli cantum vel omni ordine conscripsit. Post hunc Bonifacius papa qui inspirante sco. spu. et regulam conscripsit et cantilena anni circuli ordinavit* (Auct. Convivii Monachorum, dans Gerbert, *Monum. vet. liturg. Alem.*, t. II [P. L., t. cxxxviii, col. 1347]).

² En plus du témoignage de Jean Diacre, nous possédons celui du pape Hadrien II (872), ou, ce qui est plus vraisemblable, d'Hadrien I^{er} (795). En effet, le prologue de l'Antiphonaire, si souvent discuté, qui, comme Duchesne (*Lib. pontificalis*, p. clxxxii-clxxxiv) l'a prouvé d'après le *Codex paris. lat. 2400* de Saint-Martial de Limoges, fut composé par Hadrien II en hexamètres, mais très vraisemblablement par Hadrien I^{er} sous une forme plus simple, contient les lignes suivantes :

*Gregorius præsul meritis et nomine dignus,
Unde genus ducit summum conscendit honorem,
Qui renovans monumenta patrum iuniorque priorum
Munere caelesti fretus ornans sapienter,
Composuit scholæ cantorum hunc rite libellum,
Quo reciprocando moduletur carmina Christo.*

Ce même prologue se trouve dans un manuscrit, à ce qu'il semble du

mais elle est accompagnée de circonstances telles et de détails si vraisemblables, qu'on doit la regarder comme un fait très certain. Le concile de Rome de 595, cité plus haut, indique déjà une des raisons et une des occasions de cette fondation. C'est le soin pris par Grégoire pour que la réputation du clergé n'eût jamais à souffrir des réclamations injustes contre l'absence de belles voix, dans l'accomplissement des fonctions liturgiques.

Dans une question aussi malaisée à résoudre que celle de la collaboration de Grégoire à la composition des offices et des livres de chant de l'Église romaine, collaboration qu'il est impossible de contrôler par des documents contemporains, nous sommes d'autant plus autorisés à formuler une conjecture que, pour un temps du moins, nous ne pouvons attendre aucun secours des gens experts dans l'art musical. Ils viennent seulement d'aborder l'étude approfondie de la question.

Nous supposons tout d'abord que la question de l'origine du *Cantatorium* n'est pas indépendante de celle de l'origine de l'Antiphonaire et du Responsorial, mais qu'elle lui est très connexe, et qu'il est impossible de séparer l'étude de ces questions de celle du Sacramentaire. Nous prétendons même que, bien que l'histoire du Sacramentaire et celle de l'office puissent être traitées séparément, il est impossible qu'un auteur puisse connaître à fond un de ces livres, sans s'être formé une opinion en étudiant l'autre dans ses plus petits détails. Nous pourrions donc soutenir les thèses suivantes :

1. Il n'est pas invraisemblable que l'Antiphonaire et le Responsorial aient été codifiés à Rome jusqu'à un certain point dès avant saint Grégoire, comme l'a été le Sacramentaire.

2. Dans la fondation d'une *Schola*, Grégoire qui s'intéressait avec sollicitude aux choses les plus minimes, sa correspondance

^{viii}^e siècle, dans le *Codex 490* de la bibliothèque du chapitre de Lucques, mais pas toujours en hexamètres : *Cælesti munere fretus sapiens ornat, Tum composuit scolæ cantorum huncque libellum*. En hexamètres, comme ci-dessus, au British Museum de Londres, manuscrit du ^{ix}^e siècle : Cotton, *Ms. Cleopatra A. VI*, fol. 47, recto. Aussi dans Tommasi, *Opera*, t. IV, p. 172, d'après un manuscrit de la *Vaticana* (cf. ci-dessus, p. 293, n. 1). Cf. Pothier, dans la *Musica sacra* de Milan, 1890, p. 38-42. Grisar, dans *Innsbrucker Zeitschrift*, 1890; *Paléographie musicale*, 1891, planche 3. G. Morin, *loc. cit.*, p. 26 (en allemand, p. 29). Tommasi, *loc. cit.*, t. V, p. 1-2. Martène, *De ant. Eccl. rit.*, t. III, édit. 1764, p. 29.

en fait foi, a sans doute aussi porté son attention sur les livres qui devaient servir à cette *Schola* pour accomplir sa tâche principale, le chant.

3. *Qui facit per alium, fecit per se.* Quand bien même Grégoire aurait chargé quelqu'un de la composition de ces livres ou de leur organisation et de leur adaptation au but visé par la *Schola*, il n'en resterait pas moins certain que le pape lui-même a imprimé à l'œuvre le caractère de sa personnalité. Nous savons comment cette personnalité s'est exercée ailleurs, et nous pouvons supposer que Grégoire a fait pour les livres liturgiques ce qu'il a fait pour le Sacramentaire; son œuvre consistait dans une réduction ou une simplification¹. Il nous suffira de nous approprier ici les expressions de dom Germain Morin, car ce qui est dit des chants de la Messe (*Cantatorium, Graduate, Antiphonarium missæ*) doit être dit aussi, *mutatis mutandis*, de l'*Antiphonarium officii* et du *Responsoriale*: « Grégoire prit le chant tel qu'il le trouva au vi^e siècle, c'est-à-dire le vieux fonds remontant au iv^e siècle et représenté par l'ambrosien des plus anciens manuscrits, avec les modifications et accessions dues aux pontifes du v^e et du vi^e siècle. Il commença par faire son choix, distribuant ses matières suivant le cycle fixé définitivement par lui. Puis il remit sur le métier ces pièces de son choix, et les refondit en leur imprimant les marques caractéristiques de son génie: le naturel et la discrétion, la simplicité et l'harmonie. Enfin, il dut composer quelques pièces nouvelles pour répondre aux nouvelles nécessités résultant des réformes introduites par lui²... »

Notons aussi combien courtes et simples sont les Matines ou Vigiles que nous décrit la *Formula 74* du *Liber diurnus*, laquelle remonte au temps de saint Grégoire, en comparaison de celles que nous avons trouvées en usage dans d'autres églises ou d'autres provinces. Il est hors de doute que l'on considérait l'obligation des Vigiles quotidiennes comme une lourde tâche, et il est très possible, vraisemblable même, que saint Grégoire suivit l'exemple de ses prédécesseurs; tout en maintenant et recom-

¹ Cf. notre article sur le *Gelasianum*, dans *Histor. Jahrb. der Görres-Gesellschaft*, 1893, p. 297 sq.

² G. Morin, *loc. cit.*, p. 68 (en allemand, p. 84 sq.).

mandant avec insistance cette obligation, il en facilita au clergé l'accomplissement par la diminution du *pensum*. La fondation de monastères auprès des basiliques romaines, dans le but expressément reconnu d'y exécuter régulièrement l'office, fut une voie détournée d'origine postérieure.

4. La création par saint Grégoire de la *Schola cantorum*, destinée à être un centre nouveau pour la culture du chant liturgique, explique on ne peut mieux l'essor soudain que prit au vi^e siècle la cantilène romaine et la prépondérance durable qu'elle eut, ainsi qu'on le voit à plusieurs reprises signalé avec une prédilection marquée dans le *Liber pontificalis*, durant ce siècle.

Nous pouvons appréhender, il est vrai, que le lecteur qui connaît le tableau brillant et enchanteur de M. Batiffol ne trouve mesquines l'exposition que nous avons donnée de l'origine de l'Ordo de l'office romain et nos conjectures sur sa fortune postérieure. Ce n'est là, en effet, qu'une tige desséchée en comparaison d'une fleur magnifique aux riches couleurs. Toutefois notre travail renferme tous les résultats acquis jusqu'ici par une critique prudente, et peut-être pourra-t-on cueillir plus tard, sur la tige desséchée, un épi chargé de grains.

La question de savoir quelle part précise saint Grégoire le Grand a eue à la modification et à la codification des livres choaux de l'office romain ne peut en attendant être résolue, et vraisemblablement elle ne le sera pas dans l'avenir. Mais affirmer d'une façon générale que les livres de l'office romain ont reçu de saint Grégoire ou d'un de ses contemporains une forme qui, plus tard, n'a jamais subi de changement radical et essentiel, c'est être d'accord avec toute l'histoire de la liturgie occidentale. Et non pas seulement avec cette histoire (une erreur de deux ou trois siècles dans cette question nous jetterait dans une foule de difficultés qui, dans notre zèle pour notre science spéciale, pourraient nous échapper pour le moment). Pourtant il est à craindre que nous, liturgistes, alors que notre science présente encore, dans l'étude des origines de ses manifestations postérieures, tant de points obscurs et de difficultés sans solution, nous ne préitions le flanc aux reproches trop fondés des historiens, de forger des théories irréfléchies de la plus haute portée, sans tenir compte de leurs conséquences au point de vue historique. Dans

le cas présent, on peut hardiment affirmer que plus on examine et étudie l'état de la question et plus il devient évident que la seule tradition relative à saint Grégoire, qui puisse soutenir victorieusement un examen critique définitif, est celle qui est en désaccord avec les idées modernes.

A la suite d'une critique de ses hypothèses parue dans la *Science catholique* du 15 avril 1893, M. Batiffol s'est vu contraint, sans pour cela modifier son livre sur ce point, d'étudier à nouveau la question de l'origine de l'office romain. Le résultat de l'enquête est que saint Grégoire pourrait n'être pas l'auteur du *Liber responsalis* et de la *Cantio Romana*, parce qu'au VII^e siècle on les a fait remonter à une époque antérieure, voire même aux premiers temps de l'Église (*remontant à l'origine même de l'Église*¹). Les auteurs invoqués du VII^e siècle ou du début du VIII^e ne sont autres que ceux que nous avons cités précédemment. On allègue de plus certaines expressions de saint Wilfrid : « N'est-ce pas moi qui le premier, après la mort des premiers Pères envoyés par saint Grégoire, ai pris soin d'extirper les germes empoisonnés de la plantation des Scots, ... et suivant le rite de la primitive Église, ai disposé deux chœurs pour chanter à l'unisson les répons et les antiennes alternées²? »

Le lecteur qui a suivi notre travail et qui se souvient qu'on a fait remonter le chant alterné non pas seulement aux évêques du IV^e siècle : saint Ambroise, Flavien, Diodore; que saint Augustin attribue l'emploi de la mélodie de la *primitiva Ecclesia* non pas seulement à saint Athanase, mais à saint Ignace d'Antioche, ce lecteur voit tout de suite ce que l'on doit retenir de pareils arguments et comprend que M. Batiffol attribue aux paroles de saint Wilfrid un sens qu'elles n'ont pas. Il est plaisant de voir que dans ledit article de la *Revue des Questions historiques* il est enfin fait mention des passages d'Amalair, où celui-ci explique ce qu'on entendait au VIII^e et au IX^e siècle par *Anti-*

¹ Batiffol, *L'origine du Liber responsalis de l'Église romaine*, dans la *Revue des Questions historiques*, 15 janvier 1894, t. LV, p. 220 sq.

² *Nonne et ego primus, post obitum primorum procerum a sancto Gregorio directorum, curavi ut scoticæ virulenta plantationis germina eradicarem... et quomodo iuxta ritum primitivæ Ecclesiæ consono vocis modulamine binis adstantibus choris persultare responsoriis antiphonisque reciprocis instruerem* (Batiffol, *loc. cit.*, p. 225, d'après Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. I, p. 494).

phonarium. Mais rien ne justifie M. Batiffol de nous faire croire (p. 220) que l'ouvrage corrigé et « nouvellement édité » par ou sous Hadrien I^{er} en 784, et qu'Amalair vit à Corbie, se rapportait simplement à l'office des Heures canoniales et ne contenait que les antiennes et les répons de l'office, puisque de tels livres existaient au IX^e siècle et que les anciens livres romains du VII^e et du VIII^e avaient déjà reçu cette forme. Qu'on lise cependant les paroles d'Amalair citées ci-après, p. 315, et l'on se convaincra qu'il distingue entre l'ordonnance des nouveaux livres et celle des anciens, qu'il marque qu'un changement y fut apporté sous Hadrien, et que, comme le montre aussi l'envoi par Paul I^{er} d'un Responsorial et d'un Antiphonaire à Pépin, l'Antiphonaire contenait les antiennes pour l'office et pour la messe, le Responsorial les répons pour les deux aussi. Le « Graduel » est nommé aussi dans les anciens manuscrits *Responsorium Graduale*, et l'Offertoire est dans les plus anciens livres un « répons » avec un ou plusieurs versets, analogue à l'Offertoire *Domine Jesu*, etc., qui encore aujourd'hui est chanté à la Messe de *Requiem*, tandis que l'Introït et la Communion étaient toujours des antiennes. On fit passer les *Responsoria Gradualia* du Responsorial dans un autre livre particulier : le *Cantatorium*, comme on peut le voir dans le célèbre Graduel de Monza¹.

¹ Dans le *Cod. lat. Paris. 17436*.